

GRAND PORT MARITIME DE GUYANE
ACTIVITÉS DE DRAGAGE DU CHENAL DU MAHURY
Commune de Remire-Montjoly
NOVEMBRE 2020

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
NOTE COMPLÉMENTAIRE

<p>GRAND PORT MARITIME DE GUYANE</p> <p>Direction de l'Infrastructures et de l'Exploitation</p> <p>Port de Dégrad-des-Cannes RN 3</p> <p>97354 REMIRE/MONTJOLY</p>	<p>HYDRECO GUYANE</p> <p>Laboratoire Environnement de Petit Saut</p> <p>BP 823 _ 97388 Kourou Cedex</p> <p>Tel : 0594 32 40 79 / 0694 40 39 39</p> <p>Fax : 0594 32 21 29</p>
---	--



SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU CONTEXTE	3
2	REMARQUES ET COMPLEMENTS	3
2.1	ZNIEFF	3
2.2	SENSIBILITE DES ESPECES AUX NUISANCES ACCOUSTIQUES	4
2.3	CAMPAGNE DE LA « PLANETE REVISITEE »	6
2.4	GUIDE NATIONAL SUR LES IMPACTS DU BRUIT EN MILIEU MARIN	6

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA ZNIEFF "COTE ROCHEUSE DE CAYENNE ET REMIRE-MONTJOLY" (SOURCE : INPN/MNHN)	3
FIGURE 2 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES GAMMES DE FREQUENCE DES ESPECES MARINES ET DES NAVIRES VUS DANS LA ZONE D'ETUDE	5

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES SENSIBILITES DES GROUPES D'ESPECES AU SONS SUBAQUATIQUES.....	4
--	---

1 PRESENTATION DU CONTEXTE

Le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale pour les activités de dragage du chenal du Mahury sur la commune de Remire-Montjoly.

Ce dossier a suscité des remarques de la part du service instructeur et des services associés.

2 REMARQUES ET COMPLEMENTS

2.1 ZNIEFF

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a indiqué que la ZNIEFF Marine de la côte rocheuse de Rémire-Montjoly (de type 1/03M000002) n'avait pas été référencée dans le dossier initial.

Cette ZNIEFF de type I intègre les affleurements littoraux au niveau de Cayenne et de Rémire-Montjoly qui constituent l'une des rares avancées rocheuses du territoire. Ces affleurements sont présents sur les sites de Montabo, Bourda, Montravel et au pied du Mont Mahury.

La ZNIEFF s'étend de l'Ouest de Cayenne au niveau du vieux port puis longe la côte jusqu'aux derniers affleurements rocheux situés à l'embouchure du fleuve Mahury.



Figure 1 : Localisation de la ZNIEFF "Côte rocheuse de Cayenne et Remire-Montjoly" (Source : INPN/MNHN)

Parmi les espèces emblématiques de la faune marine qui fréquente ces côtes rocheuses, on peut citer notamment le Lamantin (*Trichechus manatus*) et le Dauphin de Guyane (*Sotalia guianensis*)

Les plages de Rémire, situées également à proximité de l'embouchure du fleuve accueillent de grands rassemblements de tortues marines qui viennent y pondre chaque année (Tortue olivâtre, *Lepidochelys olivacea*, Tortues luths, *Dermochelys coriacea*, Tortues vertes, *Chelonia mydas*).

Concernant l'ichtyofaune, on trouve une multitude d'espèces de poissons dont les plus emblématiques sont le Mérou Géant (*Epinephelus itajara*) et la Carpe Rouge (*Lutjanus cyanopterus*).

Concernant l'avifaune, ces zones rocheuses constituent des reposoirs pour les laro-limicoles.

Les informations fournies sur le site de l'Institut National de Patrimoine Naturel et du Museum National d'Histoire Naturelle précisent que parmi les facteurs pouvant influencer l'évolution de cette ZNIEFF, la réalité de l'impact du port de commerce est considérée comme potentielle à l'effet significatif indéterminé.

2.2 SENSIBILITE DES ESPECES AUX NUISANCES ACCOUSTIQUES

L'OFB a sollicité une synthèse sur la sensibilité des espèces aux nuisances acoustiques.

Les éléments indiqués ci-après sont extraits du dossier de demande d'autorisation environnementale et reprend les données relatives aux nuisances acoustiques et à la sensibilité des espèces.

Tableau 1 : Synthèse des sensibilités des groupes d'espèces au sons subaquatiques

Etudes de 2018		Guide national de 2020 ¹	
Sensibilité par groupe d'espèces	Gamme de fréquence des navires recensées lors de l'étude de 2018	Sensibilité par groupe d'espèces	Fréquences maximales d'énergie
Lamantins De 20 à 46 000 Hz avec une sensibilité maximale de 16 000 à 18 000 Hz	Porte container 200 à 30 000 Hz Drague 100 à 8 000 Hz	Mammifères marins De 10 Hz à 200 kHz	Les dragues aspiratrices en marche et les dragues suceuses émettent, selon le guide national des préconisations pour limiter l'impact des bruits sous marins sur la faune marine des fréquences comprises entre 100 et 500 Hz
Tortues La plupart des tortues détectent les fréquences inférieures à 1 000Hz	Pirogue 2 000 à 20 000 Hz Bateau de plaisance 1 400 à 20 000 Hz Bateau de pêche 5 000 à 30 000 Hz	Tortues Entre 30 et 2 000 Hz	
Poissons La majorité des poissons détecte les fréquences comprises entre 500 et 1 000Hz Certains peuvent détecter des	Marine Nationale 100 à 20 000 Hz Semi Rigide 1 400 à 20 000 Hz	Poissons Entre 50 et 300 Hz	

¹ Guide sur les préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine (Juin 2020)

fréquences proches de 3 000 Hz			
Dauphins Les dauphins utilisent une zone de fréquence comprise entre 10 kHz et 30 kHz lors de leurs différentes activités. En présence de navires, ils utilisent des fréquences plus basses proches de 0		/	/

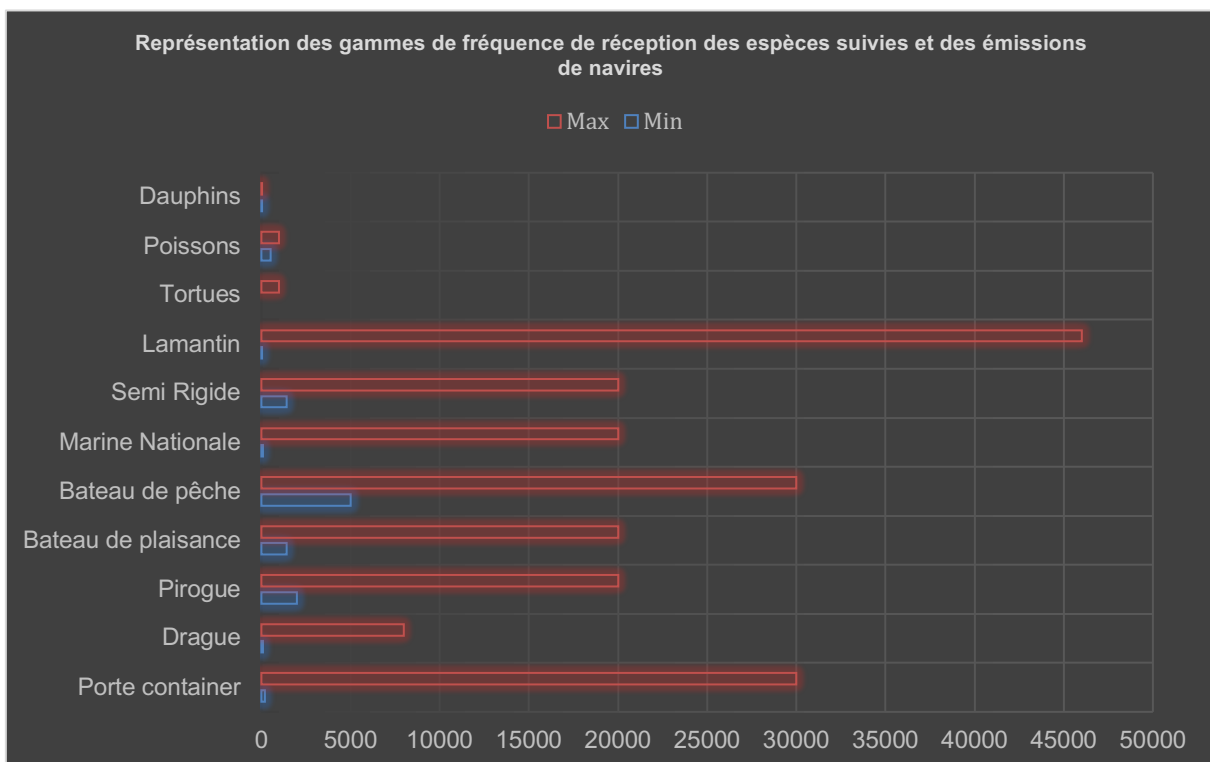


Figure 2 : Représentation graphique des gammes de fréquence des espèces marines et des navires vus dans la zone d'étude

2.3 CAMPAGNE DE LA « PLANÈTE REVISITÉE »

L'OFB a indiqué que les données « récentes » issues de la campagne d'inventaire en milieu marin « la planète revisitée » n'avaient pas été intégrées au dossier.

Les données ont été acquises lors de la campagne de la planète revisitée en 2014. En ce sens, il nous semble que ces données ne correspondent pas au caractère récent qu'exige un tel dossier. Il n'est pas non plus prévu d'autres campagnes en Guyane sur le milieu marin.

A titre d'information néanmoins, l'expédition de « la planète revisitée » sur la partie marine s'était déclinée en deux volets : un volet hauturier (21 juillet / 11 août 2014), pour l'échantillonnage du benthos du plateau continental et de ses accores (30 à 800 mètres de profondeur), sur le navire océanographique vénézuélien Hermano Gines ; et un volet côtier (22 septembre / 7 octobre 2014), pour l'échantillonnage du benthos dans la frange littorale de 0 à 20 mètres, aux Iles du Salut (*source : la planète revisitée.org*)

Ces données avaient par ailleurs été intégrées dans la première version du dossier déposé en 2016. L'autorité environnementale qui s'était prononcée en 2017 avait conclu que les évaluations environnementales basées sur de la bibliographie nécessitaient d'être complétées par des études et des inventaires complémentaires et ne pouvaient suffire à l'analyse du projet et de ses impacts potentiels sur le milieu marin.

Il est nécessaire de rappeler qu'une partie des experts présents en 2014 a mené les études de 2018 qui répondaient aux attentes de l'autorité environnementale. En outre les études de 2018 étaient ciblées sur l'activité de dragage et apportaient donc des informations beaucoup plus pertinentes pour l'évaluation environnementales du projet et du dossier que les données génériques recueillies en 2014.

Enfin, il est également nécessaire de rappeler que l'autorité environnementale s'est prononcée une nouvelle fois sur ce dossier en décembre 2019 et a décidé de ne pas soumettre le dossier à une nouvelle évaluation environnemtale considérant « *les moyens déployés pour mettre en œuvre les recommandations de l'Autorité environnementale sur le dragage du Mahury et les inventaires détaillés [réalisés]* » (*source : Décision de l'autorité environnementale n°F – 003 – 19- C – 0110 en date du 5 décembre 2019*).

Au regard des ces éléments, les données des campagnes de l'expédition de la « planète revisitée » ne sont pas incluses dans la présente note complémentaire

2.4 GUIDE NATIONAL SUR LES IMPACTS DU BRUIT EN MILIEU MARIN

L'OFB a précisé que devaient être prises en compte les recommandations du guide national sur les impacts du bruit en milieu marin

Il est important de préciser en préambule que le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé auprès du service instructeur le 16 juillet 2020.

Le guide mentionné par l'OFB date de juin 2020 et sa diffusion a été initiée après la date du dépôt en juillet 2020 (*source de la date de diffusion : Ministère de la Transition Ecologique*).

Cependant, les informations fournies par ce guide sont intégrées dans la présente note (cf. supra).

En outre le guide fournit des éléments relatifs à la limitaiton des impacts pour les activités maritimes similaires au dragage. Le tableau suivant reprend les éléments fournis dans le guide

et les compare aux propositions des mesures émises dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Guide national de 2020 ²	Propositions du dossier initial
Conception des coques et hélices de façon à réduire la cavitation (Le ministère précise que la limite de cette proposition est qu'elle ne peut pas s'appliquer aux navires déjà existants)	/
Maintenance des navires pour réduire les frottements	/
Réduire la vitesse des navires	Réduction des vitesses lors des phases de transit et de dragage + Limitation des bruits impulsifs + Mise en marche progressive des moteurs
Mettre en places des procédures de suivi de présence et d'éloignement avec surveillance visuelle et acoustique	Etude complémentaire incluant un monitoring visuel et acoustique ainsi qu'un catalogue de photo-identification

² Guide sur les préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine (Juin 2020)